

Le 23 mai 2022

Délibéré sur la situation du service statistique ministériel du ministère de la Justice

L'Autorité de la statistique publique a pris connaissance des constats et propositions de la mission conjointe effectuée en 2021-2022 par les Inspections générales de la Justice et de l'Insee concernant l'organisation, les perspectives et les enjeux de la statistique du ministère de la Justice.

La mission souligne que la sous-direction de la statistique et des études (SDSE) du ministère de la Justice se situe dans un environnement incluant plusieurs services producteurs de statistiques positionnés au sein des directions opérationnelles du ministère, ce qui peut, en l'absence de coordination appropriée, favoriser des redondances ou des divergences mal maîtrisées. Les applications statistiques actuellement disponibles, vieillissantes, sont sources de difficultés et nécessitent une modernisation à mener de façon concertée entre statisticiens et informaticiens, tandis que les modalités de partage des données entre directions font l'objet de débats.

L'Autorité de la statistique publique a en particulier noté trois types de problèmes, relevés par la mission dans son rapport :

- la taille du SSM et son déficit en personnels d'encadrement supérieur, qui limitent son attractivité et fragilisent son positionnement vis-à-vis de ses interlocuteurs ministériels ;
- des difficultés dans l'organisation du SSM, jointes à la faiblesse de la gouvernance au sein du ministère concernant le pilotage d'ensemble de la production statistique et l'organisation de la réponse aux besoins ;
- l'insuffisance du dialogue entre la SDSE et les services chargés du numérique, qui nuit à la prise en compte des impératifs statistiques (cohérence des concepts et des nomenclatures, continuité temporelle) dans les applications informatiques, et qui freine les réflexions sur le partage d'entrepôts de données ou l'élaboration d'une offre de services cohérente avec la politique ministérielle de la donnée.

Ce constat met en évidence des difficultés que l'ASP a déjà pu noter concernant d'autres services statistiques ministériels. Elles pourraient rendre souhaitable, à côté des mesures d'organisation et comme le propose la mission dans l'un des scénarios qu'elle envisage, un renforcement de la taille et du positionnement du service statistique ministériel afin de lui permettre de franchir un « seuil critique ».

Quels que soient les choix effectués sur ce point par les autorités ministérielles, l'ASP estime nécessaire qu'un plan d'action soit élaboré d'ici l'automne 2022 pour faire suite aux orientations envisagées par la mission.

L'Autorité souhaite en outre que ce plan d'action envisage, au-delà des besoins propres du ministère, une consultation élargie aux utilisateurs externes intéressés par le suivi du fonctionnement de la justice et qu'il prenne en compte les enrichissements rendus possibles par des coopérations renforcées avec d'autres composantes du service statistique public (SSP). Ces coopérations concernent en particulier le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), à travers la mise en œuvre de la nomenclature des infractions et la mise en place d'un suivi longitudinal conjoint des procédures pénales. Elles pourraient s'élargir à d'autres services, par exemple concernant l'emploi ou les conditions de travail des professionnels du monde de la justice.

L'ASP souhaite que ce plan d'actions puisse lui être présenté avant la fin de l'année 2022 à l'occasion d'une audition des responsables du service statistique ministériel et du secrétariat général du ministère de la Justice.